

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 3 décembre 2021

**N° 2021 - 53**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Date de la convocation

le 25/11/2021

Date d'affichage

le 25/11/2021

**Objet de la délibération 2021-53 :**

**Demande de subventions dans le cadre du Contrat Ambition Région pour l'aménagement de la place du centre-bourg**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le - 7 DEC. 2021

et publication ou notification

du - 7 DEC. 2021

L'an deux mil vingt et un et le 3 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Messieurs BARRET Denis qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Monsieur METHON Rodolphe qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Monsieur BOYER Joseph.

Absente : BLANC Sandrine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a inscrit dans ses perspectives d'investissements d'amélioration du cadre de vie de ses citoyens, la rénovation de la place du centre-bourg. Ce grand projet s'est trouvé suspendu par la menace de ruine de la maison Jammes, son confortement, et l'opportunité du projet mairie, alors même que l'APD avait été validé par la précédente mandature. Le projet « mairie » prospérant, la reprise du dossier « place » reste toujours d'actualité. Elle a été réaffirmée par son inscription dans les projets CRTE que nous avons déposés en préfecture et récemment Com' d'agglo.

Aujourd'hui la Région attend de son côté nos projets d'investissements pour les années à venir. Il est logique que ce projet prenne rang comme devant être réalisé dès la réimplantation de la mairie assurée.

Il propose au conseil municipal de valider le dépôt de la demande de subvention qu'il appartient de faire auprès de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région en cours de constitution, sachant que les autres co-financeurs publics seront en leur temps sollicités, comme cela a été le cas avec l'Etat via le CRTE, ou pourront l'être le département, les Fonds Européens...

La demande se base sur une estimation réévaluée pour un montant 590 000 €.

La présente délibération ne concerne que le dépôt de la demande de subvention à la Région, le passage à la phase travaux de la place venant en son temps.

AR Prefecture

043-214302333-20210312-2021\_53-DE

Reçu le 07/12/2021

Publié le 07/12/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement de la place du bourg-centre sur une estimation de 590 000 €.

<b>Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, le 3 décembre 2021,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20210312-2021\_53-DE  
Reçu le 07/12/2021  
Publié le 07/12/2021